

N° 173/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE PYRAMIDE

DECISION

Finances locales - Subventions

Objet : demande de subventions pour la saison culturelle 2024-2025 et l'exercice 2025.

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 26 ;

Considérant la possibilité d'une subvention de fonctionnement par le Conseil Régional Centre-Val de Loire ;

Considérant la possibilité d'une subvention de fonctionnement par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – De solliciter auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire, au titre de l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement dans le cadre du dispositif "Théâtre de Ville", mis en œuvre par la Pyramide Espace François 1^{er}.

ARTICLE 2 – De solliciter auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, une subvention de fonctionnement au titre du programme partenariat culturel 2024/2025, mis en œuvre par la Pyramide Espace François 1^{er}.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 17 juillet 2024.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 24 JUIL. 2024

Publié ou notifié le 24 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 24 JUIL. 2024

Le Maire,

Jeanny LORGEUX